

# Invisibilité sociale : publics et mécanismes

## Cinquième séminaire

### Sommaire

---

**Président de séance** : Jérôme VIGNON, Président de l'ONPES

**Rappel des étapes antérieures**

Michel LEGROS

**2**

2

**Séquence 1 : La légitimité à penser et à parler l'invisibilité**

**2**

I) Présentation du thème

2

II) Commentaire

3

III) Echanges

4

**Séquence 2 : L'invisibilité comme construction politique**

**10**

I) Présentation du thème

10

II) Commentaire

10

III) Echanges

11

**Séquence 3 : L'invisibilité sociale et la pauvreté**

**15**

I) Présentation du thème

15

II) Commentaire

15

III) Echanges

16

**Avec la participation de** Nadia TAÏBI, Philosophe, dernier ouvrage paru : *Narcisse inversé ou de l'invisibilité sociale contemporaine*, 2014.

# Rappel des étapes antérieures

---

Michel LEGROS

*Professeur à l'École des hautes études en santé publique (EHESP)*

Plutôt que de revenir sur les quatre précédentes séances afin d'en produire un résumé, nous avons favorisé une vision transversale mettant en exergue les thèmes communs à toutes les séances. Le séminaire du jour se structure donc autour de trois séquences. La première interroge notre légitimité à penser l'invisibilité. La deuxième se penche sur la construction de l'invisibilité et la dernière soulève l'éventuel rapport de l'invisibilité à la pauvreté. Nadia Taïbi réagira à chacune de ces séquences puis nous lancerons des échanges collectifs. Ces derniers s'articuleront autour de quelques questions que nous nous sommes efforcés de dégager pour chaque thème.

Pour la première séquence, nous souhaitons que la discussion réponde aux deux questions suivantes :

- Cette interrogation sur l'invisibilité sociale constitue-t-elle un enjeu pour les politiques sociales ?
- Quels risques prenons-nous ou faisons nous prendre à des populations en caractérisant des groupes en les essentialisant alors qu'il n'y a pas d'identité collective construite en dehors d'une définition externe (par les médias, la statistique, les politiques, l'administration) ?

Lors de la deuxième séquence, nous nous attacherons à répondre aux questions suivantes :

- Devons nous réinterroger nos politiques sociales en ce qu'elles créent de la violence ou de la stigmatisation en matière de visibilité ?
- Le non-recours peut-il être interprété dans la perspective de l'invisibilité sociale ?

Enfin, les discussions liées à la troisième séquence permettront de répondre aux questions suivantes :

- L'intervention sociale doit-elle intégrer dans ses pratiques professionnelles, par exemple dans le cadre de la prise en compte des démarches de type « aller vers », la question de l'invisibilité de personnes et de groupes ?
- Quels sont les liens entre les mécanismes d'invisibilisation et les volontés d'accroître la participation des personnes en difficulté aux différentes instances ?
- Quelles pistes de travail et d'investigation sont-elles laissées de côté par notre séminaire ?

Avez-vous des questions ou inquiétudes relatives au programme de l'après-midi ?

## Séquence 1 : La légitimité à penser et à parler l'invisibilité

---

### I) Présentation du thème

**Michel LEGROS**

Evoqué lors de toutes nos séances, ce thème était notamment prévalant au cours de notre première séance. Il est ressorti de nos discussions que l'invisibilité n'était pas que l'affaire des médias. Elle a en effet fait l'objet de nombreux travaux de réflexion que nous

avons soulevés au cours de nos séances, dont les travaux de Bourdieu, de Honneth et de Butler. Nous avons également évoqué les travaux de nos intervenants Faes, Leblanc et Carré. Il existe ainsi une véritable légitimité à réfléchir au thème de l'invisibilité, sur lequel il nous est autorisé de travailler.

L'émergence de la thématique de l'invisibilité résulte de périodes de transformation économique et sociale. Ces périodes recomposent les groupes et les classes et, par là même, oublient certains membres de la société. Les sociétés ne se développent pas de façon égale pour tous. Les oubliés du développement social peuvent se retrouver exclus, voire broyés. Notre première séance a d'ailleurs permis de faire le lien entre l'invisibilité et l'exclusion. Certaines grandes évolutions historiques telles que la transformation de l'agriculture et celle de l'artisanat en France ont laissé de côté des franges de la population, qui sont devenues invisibles.

Nos précédents débats nous ont permis de constater que l'invisibilité ne constituait pas un attribut de la personne et relevait au contraire d'une construction. Il existerait donc une fabrique de l'invisibilité, qui ne serait pas un mécanisme génétique. On ne naîtrait pas invisible mais on le deviendrait. L'invisibilité se mettrait en œuvre au cours de mécanismes dont certains sont des mécanismes de déni, qui rendent l'autre moins visible. Le déni opère notamment sur les niveaux émotionnel et interpersonnel des individus, qui ne sont plus regardés par le groupe ou par leur famille, qui ne comptent pour rien et qui deviennent des « minuscules » dont on ne s'occupe pas. Le déni concerne également les droits juridiques de la personne, qui n'a pas de droits ou qui se situe en dehors des droits. Enfin, l'absence de reconnaissance sociale correspond à la troisième forme de déni.

Les formes de l'invisibilité sont multiples. L'invisibilité est politique ou syndicale pour les personnes qui ne sont pas représentées. Elle est juridique pour les personnes qui n'ont pas accès au droit ou qui ne font pas usage du droit. Elle est également sociale pour ceux qui ne peuvent être actifs au sein de la société et y exprimer leurs talents et compétences. L'invisibilité est enfin identitaire pour ceux qui se situent en dehors d'une reconnaissance culturelle de leur identité collective.

## II) Commentaire

### **Jérôme VIGNON**

Nadia Taïbi, est-il légitime de parler d'invisibilité ?

### **Nadia TAÏBI**

Oui. J'ai adopté la posture du philosophe et pris au sérieux les notions de « penser » et de « parler ». Sans jouer sur les mots, il est légitime de penser l'invisibilité à condition de véritablement la penser. Nous avons identifié au cours des précédentes séances le danger de réduire la pensée à la mesure. Cet écueil consiste à ne pas saisir ce qu'est l'invisibilité mais plutôt à quantifier les individus invisibles et à les étiqueter. La pensée doit pourtant relever d'un effort difficile qui vise à rendre compte du réel. Parler d'invisibilité sociale revient à parler d'individus et de situations différents. Il serait trop simple de penser que l'invisible est exclu. L'exclu ne peut en effet plus apparaître dans l'espace commun quand l'invisible se situe à la lisière de ce dernier. L'invisible est ainsi bien présent mais n'est pas vu. A ce titre, il nous renvoie à notre déficience qui consiste à ne pas le voir. L'intérêt de ce séminaire réside donc pour moi, intellectuelle, dans la possibilité de réfléchir aux manières institutionnelles de rendre visible. La distinction entre penser et étiqueter provient notamment d'Henri Bergson.

Parler d'invisibilité implique de rencontrer un individu et d'établir un dialogue réel avec lui. De la sorte, nous ne saisissons pas l'autre en tant qu'objet de pensée mais pensons avec lui. L'homme invisible étant un être humain et non une chose, il sera amené à évoluer. En conséquence, il est difficile à saisir. Mon propos est compliqué, mais mon rôle est justement de parler de ce qui est compliqué.

### III) Echanges

#### **Jérôme VIGNON**

Votre propos condensé et clair permet de lancer notre débat. Il est légitime de penser l'invisibilité si l'on pense vraiment. Penser s'oppose à étiqueter et à compter. La manière de penser l'invisibilité constitue-t-elle un enjeu des politiques sociales ?

#### **De la salle**

Lors de la première séquence, nous avons parlé des sans-voix, dont l'existence est la conséquence du fait que nous sommes sans-oreilles. Le regard que nous portons sur l'invisible fait l'objet du même processus. L'invisible est bien présent parmi nous mais nous ne le voyons pas. En outre, je me retrouve dans la présentation qui a été faite des différentes séquences.

#### **Jean-Pierre BULTEZ**

Nous devons révéler la réalité de vie des publics invisibles. Ces publics souffrent, mais leurs souffrances sont invisibles. Le monde associatif s'efforce de procéder à une telle révélation mais ne rencontre pas nécessairement les relais de diffusion et de communication adéquats. Les politiques publiques sont passées d'une logique de prise en charge à une logique de prise en compte des personnes en difficulté. Ainsi, quels que soient les publics concernés, nous devons dégager des exigences de prise en compte des publics et non de simple comptage ou d'attribution d'allocations et de prestations. Nous devons entendre les attentes de ces publics. Notre société ne peut plus prétendre construire des politiques sans prendre en compte les personnes qui en sont destinataires ainsi que l'expression de leurs souffrances.

#### **Jérôme VIGNON**

Par cette intervention, nous rejoignons la première question que nous nous posons dans le cadre de cette séquence. Notre perception du concept d'invisibilité comporte des conséquences vis-à-vis des politiques sociales.

#### **Brigitte BOUQUET**

Le Conseil supérieur du travail social (CSTS) a constaté que le concept de reconnaissance était au cœur des préoccupations des personnes invisibles. Cette reconnaissance doit s'effectuer en tant que reconnaissance d'une personne et non d'un problème. Même si elles sont diminuées, les compétences et la parole des invisibles doivent être reconnues afin de trouver une place dans la société. De nombreuses associations d'usagers que le CSTS a rencontrées dans le cadre de ses états généraux ont exprimé le souhait de disposer d'une parole nationale. Le travail social mène une réflexion sur l'*empowerment*, traduisible par « capacité d'agir », qui repose sur notre capacité à aller vers les personnes invisibles et avec les personnes invisibles. Malgré l'existence d'une réflexion, la mise en pratique sur le terrain demeure limitée et est souvent exempte d'une véritable reconnaissance et d'un soutien institutionnel.

#### **Catherine GAUDIN**

Les travailleurs sociaux doivent changer leur façon de voir et d'analyser. Les populations dites précaires et invisibles sont aujourd'hui en constante évolution. En conséquence, les travailleurs sociaux ne se trouvent plus face à des personnes intellectuellement et monétairement démunies, comme c'était le cas auparavant. En tant que travailleurs sociaux, nous estimons savoir ce qui est bon pour la personne et voulons nous occuper de tout. Ce n'est pourtant pas ce que souhaitent les personnes en difficulté et en situation précaire d'aujourd'hui. N'oublions pas que nous nous trouvons face à un

être humain dont le bagage et le vécu sont semblables aux nôtres. Les politiques doivent prendre en compte ce virage extrêmement important.

En outre, évitons de parler trop d'invisibilité ou de la rendre trop présente dans les médias. Le fait de placarder des panneaux publicitaires partout entraîne une réduction du message originel. Favorisons au contraire une réflexion sur le mécanisme d'invisibilité.

### **Jérôme VIGNON**

Merci. Votre intervention soulève la question du risque de trop parler d'invisibilité. Les deux dernières interventions émanent de personnes issues du travail social. Madame BOUQUET, comment éprouvez-vous le changement que vous évoquez ?

### **Brigitte BOUQUET**

La loi de 2002, perçue par certains comme une contrainte et par d'autres comme un appui, officialise l'idée du « faire avec ». La réflexion sur l'*empowerment* commence seulement à trouver des réalisations concrètes.

### **Jérôme VIGNON**

Madame GAUDIN, partagez-vous ce sentiment ?

### **Catherine GAUDIN**

Oui. Il y a encore cinq ans, la précarité et l'invisibilité semblaient encore concerner uniquement des personnes qui étaient à la rue. Nous n'en parlions donc que peu. L'invisibilité commence seulement à préoccuper le pouvoir politique depuis trois ou quatre ans. J'habite à Saint-Mandé, une commune qui fait beaucoup parler d'elle actuellement. Les personnes à qui je parle m'estiment chanceuse. J'ai pourtant simplement effectué une demande de logement qui m'a conduit à me retrouver à Saint-Mandé. Ainsi, les personnes vous étiquettent en estimant que si vous venez de Saint-Mandé, vous ne pouvez être pauvre. Saint-Mandé comporte pourtant des habitants en situation d'extrême pauvreté, ce que j'ai pu constater en me rendant à la Croix Rouge. En outre, ces habitants sont issus d'un niveau social correct. Un grain de sable dans l'engrenage de la vie les a fait tomber. Jugeant qu'il existe plus pauvre qu'eux, ces habitants cherchent à s'en sortir tout seul. Cette population s'est ainsi volontairement masquée et j'estime qu'elle sera amenée peu à peu à émerger.

### **Didier GELOT**

Je souhaite revenir sur les personnes qui ne sont pas en situation de pauvreté extrême mais qui sont invisibles. Les profils de l'invisibilité évoluent et se multiplient. Michel Legros a noté que nous avons vécu l'invisibilité lors de différentes évolutions historiques. L'invisibilité ne concerne plus uniquement les exclus et touche aujourd'hui ceux qui se situent à la marge de certains dispositifs. Il serait utile que le rapport de l'Observatoire fasse de cette question un élément structurant. La figure de l'invisible évolue-t-elle historiquement ? L'invisibilité s'est-elle déplacée en trente ou cinquante ans ? De la sorte, l'Observatoire pourra dégager des conclusions touchant aux politiques sociales. En évoquant le fait que le sentiment d'exclusion touche certaines couches des classes moyennes, Guilluy rejoint ces interrogations.

### **Un intervenant**

Il est légitime de parler d'invisibilité à condition de la penser. Le premier chapitre de notre rapport devrait donc présenter les cadres d'analyse qui sont à notre disposition pour penser l'invisibilité. Les rapports entre travailleurs sociaux et personnes aidées soulèvent la question de l'existence d'une domination.

La situation d'une personne en difficulté au sein d'une commune riche, que nous venons d'évoquer, rejoint l'interrogation de la Commission d'évaluation du RMI qui se

demandait s'il valait mieux être pauvre dans une commune pauvre ou dans une commune riche. Cette interrogation touche directement aux phénomènes de visibilité ou d'invisibilité ainsi qu'à la domination de certains groupes sociaux sur d'autres. Ainsi, afin d'apporter des éléments au débat, l'Observatoire devra procéder à un travail et à une discussion sur les cadres d'analyse. Nous pourrions ensuite donner sens à des éléments empiriques. Un tel travail impliquera de remonter en amont afin de construire une représentation du champ social.

### **Jérôme VIGNON**

Vous faites fortement écho aux propos de notre dernière séance : nous devons d'abord construire et rendre intelligible le champ social afin de pouvoir penser l'invisibilité.

### **De la salle**

Je m'interroge sur une éventuelle contradiction entre notre volonté de penser l'invisibilité et celle de travailler sur des populations globales. Nous avons constaté chez l'ONPES le parti-pris de vouloir travailler sur les jeunes ruraux ou les familles d'enfants placés. Une population toute entière est considérée comme ayant une importante probabilité de se retrouver en situation d'invisibilité. Cette interrogation conduit également à se pencher sur la question des commandes à passer aux services de statistique publique et aux administrations. Nous pourrions en effet succomber à la tentation d'identifier l'invisible de manière générale alors que nous n'en sommes qu'au stade de la définition du concept d'invisibilité.

### **Jérôme VIGNON**

Permettez-moi de pousser votre interrogation plus loin en vous demandant quelles précautions nous devrions prendre vis-à-vis de nos enquêtes. Comment éviter de prendre en compte une invisibilité qui n'est pas aussi réelle que nous le supposons ? Les jeunes ruraux sont par exemple réputés peu visibles. Afin d'étudier leur cas, quels chiffres de l'INSEE devons-nous utiliser ? En outre, l'interrogation que vous soulevez touche-t-elle à la présentation des résultats, ou à la manière de poser la question ?

### **De la salle**

Sans avoir mené une réflexion en profondeur sur le sujet, j'estime que la précaution doit toucher à la présentation que nous nous faisons des populations que nous considérons comme invisibles. Nous parlons par exemple de territoires riches tout en sachant que tous les habitants de ce territoire ne sont pas riches. De la même manière, nous parlons de populations invisibles tout en sachant que les individus de la population concernée ne sont pas tous invisibles.

### **Jérôme VIGNON**

Michel LEGROS évoquait en introduction l'idée selon laquelle l'invisibilité n'est pas une caractéristique d'individus mais un construit collectif. Il convient toutefois de ne pas globaliser.

### **De la salle**

L'intervention précédente est pertinente. Si l'enjeu est de permettre aux individus invisibles d'être visibles, il convient de ne pas les compter en tant qu'invisibles. Un tel comptage risque de conduire à définir ces individus en tant qu'invisibles. La formulation de nos questions devra faire l'objet d'une réflexion sur la méthode, sans quoi nous passerons à côté de l'objet de nos travaux.

### **Jérôme VIGNON**

Est-il nécessaire de faire une différence entre la prise en compte et la prise en charge ? La prise en compte est-elle éloignée de la médiatisation, qui mettrait en lumière mais ne prendrait pas en compte ?

#### **De la salle**

En effet. Les travailleurs sociaux, les statisticiens et, plus généralement, les personnes qui pensent doivent en permanence faire preuve de précaution. L'objet de notre réflexion est une personne qui pourrait chercher à ne pas apparaître comme invisible. La réalisation de statistiques est un processus violent.

### **Jérôme VIGNON**

Les statisticiens que nous sommes assument la violence du procédé statistique.

#### **De la salle**

Les statistiques commandées en vue de décrire des populations pourraient notamment inclure des chiffres sur la participation des personnes plutôt que sur la description de leurs conditions de vie. Les chiffres relatifs aux conditions de vie semblent transversaux, immédiats et peu explicites quant à l'invisibilité.

### **Jérôme VIGNON**

Qu'entendez-vous par la participation des personnes ?

#### **De la salle**

Nous pourrions notamment nous pencher sur l'inscription aux listes électorales et, plus généralement, à la participation aux différentes instances de gouvernances à tous les niveaux possibles, qu'elles soient politiques ou associatives. A l'inverse, le niveau de vie et le taux de pauvreté ne décrivent pas les populations comme visibles ou pas. Il convient ainsi de se pencher sur le rôle qu'ont les personnes dans la société.

### **Jérôme VIGNON**

Cette piste de réflexion est riche.

#### **De la salle**

Je suis gênée par le concept d'invisibilité. Un précédent séminaire a effectué la distinction entre l'invisibilité choisie et l'invisibilité subie. Dresser la liste des populations invisibles contient un risque de normativité. Certaines populations ne souhaitent en effet pas être visibles. Cette question rejoint par exemple le mouvement du droit aux risques ou celui des personnes handicapées demandant à ne plus être stigmatisées en tant qu'handicapées. Le concept d'invisibilité se doit d'être pensé de manière théorique en définissant un cadre d'analyse. Je me pose en revanche la question de l'utilité de définir des populations en tant qu'invisibles, ce qui présente des risques de stigmatisation et ne contribue pas nécessairement à la définition des politiques sociales.

### **Jérôme VIGNON**

Nous souhaitons nous poser une telle question dans le cadre de notre deuxième séquence.

#### **De la salle**

Nous définissons l'invisibilité comme une absence de reconnaissance. L'invisibilité dépend cependant également d'un point de vue : par rapport à qui est-on invisible ? En outre, l'idée développée par Michel Legros selon laquelle l'invisibilité résulte de

transformations sociales historiques mérite d'être améliorée : il est également possible d'être invisible en raison d'une appartenance à un phénomène social nouveau. Le « précarat », dont l'émergence à la suite des Trente Glorieuses est décrite par Robert Castel, n'est pas une population nécessairement exclue mais elle est invisible car elle n'a pas encore été identifiée.

### **Jérôme VIGNON**

Vous lancez de la sorte un avertissement supplémentaire aux auteurs d'un rapport de l'ONPES sur l'invisibilité.

### **Brigitte BOUQUET**

La définition de l'invisibilité doit également être qualitative, ce qui est subjectif. Il est important de montrer la complexité des différentes définitions de l'invisibilité, qu'elles soient qualitatives, statistiques ou autres.

### **Jérôme VIGNON**

Vous résumez bien notre débat et je ne doute pas que Nadia Taïbi sera d'accord avec votre propos.

### **De la salle**

L'invisibilité porte directement sur une personne et non sur une catégorie sociale. Sa définition impacterait sans doute plus la mise en œuvre des politiques publiques que leur définition.

### **Jérôme VIGNON**

Absolument. Faites-vous référence à l'organisation du travail social ?

### **De la salle**

Je fais également référence aux services administratifs, qui développent de plus en plus leur propre dématérialisation. Les organismes de sécurité sociale eux-mêmes réintroduisent le rendez-vous personnalisé pour des populations identifiées comme les plus à risque dans un souci d'accès aux droits.

### **De la salle**

Le degré d'invisibilité dépend du secteur de vie. Par exemple, une personne invisible à Saint-Mandé est encore plus invisible car il lui est plus dur d'être aidée. Certains arrondissements de Paris présentent de nombreuses populations en difficulté, mais ces dernières y sont prises en main. En difficulté dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, j'ai pu m'adresser aux bonnes personnes et être aidée. J'habite maintenant dans le 15<sup>ème</sup> et ne sais comment me débrouiller. J'y rencontre notamment des difficultés dans mes communications avec les autres habitants, ce qui n'était pas le cas dans le 20<sup>ème</sup>. Ainsi, conviendrait-il de regrouper toutes les personnes en situation d'invisibilité au sein d'un même secteur afin de mieux les aider ? Ce regroupement pourrait cependant conduire à l'exclusion du secteur en question.

### **Nadia TAÏBI**

L'exclusion, et non les individus, est ce qui est invisible dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement. Votre propos fait écho à la ghettoïsation : les personnes en difficultés ne souhaitent pas sortir du 20<sup>ème</sup> arrondissement.



### **De la salle**

Depuis mon déménagement du 20<sup>ème</sup> vers le 15<sup>ème</sup>, la vie m'est plus difficile aussi bien au niveau de l'acceptation par mon environnement qu'à celui de ma survie économique. Le 15<sup>ème</sup> est un arrondissement cher.

### **Jérôme VIGNON**

L'enjeu de l'action sociale concrète serait donc, plutôt que de repérer, de voir et prendre en compte.

### **Catherine GAUDIN**

Je me situe dans les marges de la société. Mon appartement fait partie d'un complexe appartenant à la Ville de Paris et regroupant des retraités et des fonctionnaires de police. Je bénéficie d'une retraite normale mais, au grand étonnement de mes amis, dispose de peu d'argent pour vivre. En effet, à Saint-Mandé, je ne peux faire mes courses chez Lidl. Mon précédent appartement se situait à la frontière de Montreuil, du 20<sup>ème</sup> et du 12<sup>ème</sup>. Je faisais partie de la population de ce secteur. J'ai fait part à l'association qui me suit de la nécessité de ne pas se préoccuper que des revenus dans le cadre des orientations de logement. L'impôt local de base pour mon appartement de 13 mètres carrés s'élève à 890 euros par an. Je bénéficie heureusement d'un dégrèvement.

### **Jérôme VIGNON**

Nous mesurons la fluidité de ces marges qui ne cessent d'évoluer. Les catégories d'observation se situent en revanche sur des frontières stables. Nous dégageons donc des avertissements sérieux en direction de l'action sociale qui peut, malgré ses bonnes intentions, faire courir des risques aux personnes. Ce débat nous fournit d'ores et déjà des illustrations de l'invisibilité en tant que résultat d'une construction sociale, thème de notre deuxième séquence.

## Séquence 2 : L'invisibilité comme construction politique

---

### I) Présentation du thème

#### **Jérôme VIGNON**

Michel Legros, en quoi la deuxième séquence est-elle différente de la première ?

#### **Michel LEGROS**

La première séquence nous a permis de constater que nous avons affaire à une construction. La deuxième séquence nous invite à étudier la manière dont se fabrique cette construction. Lors des précédentes séances, nous avons établi que l'invisibilité sociale n'était pas que le déni d'une reconnaissance interpersonnelle mais qu'elle résultait des recompositions économiques, de l'action des politiques publiques et de la construction des nomenclatures statistiques. La construction est pluraliste et provient de différents secteurs. Nous avons également insisté sur le rôle des agents et des acteurs de la catégorisation et de l'intermédiation. Nous avons probablement trop mis l'accent sur le travail social et aurions dû évoquer d'autres types de populations et de métiers. Nous avons notamment peu abordé l'enseignement, la police, la magistrature et la recherche. La construction de l'invisibilité est fine et ne se limite pas aux politiques sociales.

Nous avons largement insisté sur le rôle de l'espace public et la définition de ses limites. Nous nous sommes penchés sur les quartiers, un espace public large, ainsi que sur des éléments plus fins tels que la bibliothèque ou encore sur des échelles minimales telles que celle des bancs publics. L'invisibilisation ne se construit pas d'une seule manière mais par la juxtaposition d'une série de mécanismes.

En outre, l'invisibilisation n'est pas que subie. En effet, le fait de devenir invisible peut être la conséquence d'un projet de résistance face aux atteintes des autres. Serge Paugam évoquait l'invisibilisation comme un mécanisme permettant d'éviter la disqualification. Celui qui n'est pas vu ne peut être rejeté. Inversement, le projet de résistance peut conduire à se mettre en avant et à trop s'exposer, ce qui fait écho aux travaux de Goffman sur les stigmates. Nous avons mis en évidence au cours des précédentes séances l'oscillation entre la victimisation et la résistance.

Enfin, nous nous sommes posé la question de la nécessité de réinventer nos politiques sociales. Par exemple, certaines politiques créeraient de l'invisibilité en stigmatisant ou en étant violentes. L'une de nos séquences a touché à la juxtaposition entre le non-recours et l'invisibilité sociale, sur laquelle nous pourrions nous interroger davantage.

### II) Commentaire

#### **Nadia TAÏBI**

Je trouve intéressant d'interroger la dimension politique, par exemple au travers des mouvements des « sans ». Les sans-logement, les sans-papiers, les sans-voix et les sans-travail désignent un manque comme la base d'un mouvement politique. Ce processus chamboule la perception publique du « sans », qui n'était auparavant pas perceptible, ainsi que les usages des institutions. Depuis les années 1990, nous sommes passés d'individus rendus invisibles par des parcours de vie accidentés à des individus faisant groupe à partir de ce qui n'est pas. La vieille ruse d'Ulysse dans l'*Illiade* est de rentrer chez lui déguisé en mendiant. Personne ne le reconnaît, ce qui lui permet de voir véritablement qui sont ceux qui sont face de lui en vue de reprendre violemment le pouvoir. Il ne sera reconnu que par un chien. L'histoire de la philosophie regorge d'exemples de personnes invisibles mais

disposant du pouvoir. Aujourd'hui, nous nous demandons comment les invisibles interrogent le fonctionnement de la société, nos valeurs et le pouvoir politique. Au dix-neuvième siècle et au début du vingtième siècle, nous parlions de classe dangereuse et n'avons eu de cesse de mettre une étiquette et de contrôler. Le stigmaté était à l'époque une marque, la flétrissure, qui rendait visible l'invisible, qui apparaissait masqué. Les populations se sentaient ainsi tranquilles car elles pouvaient voir les prostituées et voleurs. Ce processus soulève la question paradoxale de la place des invisibles dans l'organisation politique. Les invisibles disposent d'une telle place dans la mesure où, malgré eux, ils suscitent des politiques sociales.

Nous pourrions revenir sur l'idée de retournement du stigmaté qui a été largement évoquée par Robert Castel. Ce dernier évoque le jeu de dupe qui consiste à se stigmatiser soi-même pour se rendre visible, qui correspond à se re-stigmatiser. En 2005, les jeunes personnes de banlieue ont réagi à leur stigmatisation en rajoutant une couche.

### **Jérôme VIGNON**

Vous vous placez dans un registre politique. Des personnes dépourvues deviennent des moteurs de la transformation sociale. Michel Legros évoquait plutôt l'invisibilisation construite en vue d'une instrumentalisation ou d'une catégorisation.

### **Nadia TAÏBI**

Lors d'une de nos conférences, une intervenante a soulevé le paradoxe suivant : les politiques sociales s'intéressent aux personnes âgées quand la statistique montre que la catégorie de population la plus pauvre est celle des jeunes.

### **Jérôme VIGNON**

En effet, ce n'est pas parce qu'un groupe est statistiquement visible qu'il sera pris en compte.

## **III) Echanges**

### **De la salle**

Je reviens sur les constructions qu'opèrent les politiques sociales et qui peuvent parfois être utiles. Les jeunes décrochés scolairement et qui deviennent invisibles au système scolaire n'ont été que peu évoqués. Ces jeunes peuvent être en quête d'invisibilité dans le sens où ils font activement l'école buissonnière. Leur existence soulève une interrogation sur les fautes de l'institution scolaire et sur la manière dont elle a construit ces invisibles. Nous devrions regarder l'école buissonnière de plus près et éventuellement nous rendre compte que, comme à l'Ecole, on y apprend. La population des collégiens est importante et sa prise en compte est nécessaire.

### **Jérôme VIGNON**

Ayant identifié les jeunes décrocheurs, nous voulons réformer l'Education nationale afin de rendre l'Ecole plus intégratrice. Vous affirmez que nous devons aller au-delà d'une réforme et analyser ce que ces jeunes ont à nous dire sur l'Ecole et sur la difficulté à l'intégrer.

### **De la salle**

La fonction de l'Ecole, qui est d'enseigner des connaissances, est aujourd'hui remise en question. Nous attendons maintenant d'elle qu'elle délivre un enseignement de la vie sociale et civique. Je ne mets pas en cause les valeurs pertinentes de l'Ecole républicaine de Jules Ferry mais soulève le besoin d'un changement. Un tel changement devra prendre en compte les jeunes en décrochage ou en difficulté.

### **Jérôme VIGNON**

Merci de cet exemple fort qui interroge les politiques sociales, dont l'enseignement fait partie. Je rejoins le propos de Nadia Taïbi en notant que l'interrogation est produite par les jeunes, qui sont à l'origine d'un bouleversement. A ce titre, ces jeunes ont le pouvoir.

### **Nadia TAÏBI**

Du moins, les jeunes donneront une certaine coloration ou tendance au pouvoir.

### **De la salle**

Les politiques sociales se sont toujours construites en rendant visibles certaines populations. Nous n'avons pas abordé la question suivante, qui me semble importante : comment expliquer qu'une politique sociale soit inscrite à l'agenda politique puis déclenchée ? Lors de la création du RMI en 1988, les travailleurs sociaux présageaient la fin de l'aide financière et des allocations mensuelles dans la mesure où le RMI avait vocation à répondre à tout. Cependant, nous avons vite constaté qu'il laissait plus ou moins de côté certaines franges de la population. La participation des personnes aux politiques sociales a d'ailleurs vu le jour grâce au RMI. Une telle participation contribuant à la reconnaissance sociale de ces personnes, les politiques sociales répondent à la problématique de l'invisibilité. En outre, les personnes ne sont pas prises en compte en tant que partie d'un groupe.

### **Brigitte BOUQUET**

Le RMI reconnaissait l'existence de populations inconnues du travail social à hauteur de 60 %. Cette invisibilité rendue visible permet un soutien. Le problème de la disqualification apparaît dans de nombreuses études sur le non-recours. L'action sociale comporte maintenant une dimension nationale au travers de l'implication de la parole des usagers des politiques publiques. Dans le domaine du logement comme du handicap, les usagers se fédèrent au sein de mouvements nationaux situés en dehors de leurs associations et ayant vocation à porter une parole politique. Un lien de tension se noue ainsi entre les paroles personnelles et la reconnaissance politique.

### **De la salle**

Une politique sociale ne peut être mise en œuvre qu'à certaines conditions. La première d'entre elles est l'identification des personnes destinataires. Le contrôle social n'est en effet possible que s'il y a eu une identification préalable. Par une stratégie d'évitement, certains cherchent à ne pas être identifiés en tant qu'invisibles. J'ai travaillé sur le sujet des gens du voyage, pour qui le livret de circulation et le carnet anthropométrique ont été rendus possibles une fois les personnes identifiées. Il serait ainsi intéressant d'étudier des exemples historiques du traitement social de populations considérées comme potentiellement dangereuses. Cette construction préalable nous permettrait de bâtir notre intervention.

Les enfants de voyageurs sont caractérisés comme décrocheurs au-delà du primaire. Ce problème réel soulève certaines questions, dont le débat sur le présentiel et la possibilité de s'inscrire au CNED. L'école buissonnière n'est-elle qu'une réponse apportée à l'éducation en se présentant comme une autre forme de formation contribuant à l'épanouissement des jeunes ? Pour les gens du voyage, l'école buissonnière se présente comme la possibilité d'un apprentissage professionnel. Le père et le grand-père enseignent leur profession à celui qui n'est plus scolarisé, ce que nous retrouvons également au sein des populations foraines. Mon propos est peu structuré mais nous permet d'évoquer rapidement la question des populations spécifiques.

### **L'animateur**

Merci pour cet exemple qui fait écho à tout ce que nous avons affirmé aujourd'hui.

### De la salle

Dans les années 1980, les malades du SIDA ont été les premiers à se mobiliser sur le sujet d'une maladie. Un processus d'*empowerment* a contribué à la création d'une communauté. Si certains évoquent le risque du communautarisme, j'estime que les communautés sont désirables. L'éducation populaire repose d'ailleurs sur de telles communautés. Simon évoquait une enquête sur le non-recours réalisée à La Courneuve, qui montrait que les populations avaient recours à des associations caritatives confessionnelles.

### Jean-Luc OUTIN

Ma remarque concerne le rapport des politiques sociales à la visibilité et à l'invisibilité. Nous devons interroger les politiques sociales à différents niveaux. Une politique sociale trouve souvent son origine dans des mouvements sociaux, tels que les mouvements des « sans ». A l'inverse, le RMI est davantage le résultat d'un constat de l'Etat, préoccupé du foisonnement des initiatives locales qui interrogeaient le principe d'égalité. En effet, les personnes pauvres de deux villes différentes n'étaient pas traitées de la même manière. Il serait intéressant d'étudier le rôle des sans-logements dans l'émergence de la loi DALO, dans la mesure où le sujet était d'ores et déjà porté par les associations.

Les politiques doivent également être interrogées au niveau de leurs fondements. En réaction à la présentation de François Chérèque sur la réforme du RSA activité, j'ai affirmé que, selon le principe familialiste ou individuel retenu lors de la réforme, nous ferions apparaître ou disparaître les femmes travailleuses pauvres. Ainsi, selon qu'un fondement individualiste ou familialiste est retenue, de l'invisibilité ou de la visibilité sera créée.

Les modalités concrètes de la mise en œuvre des politiques constituent le niveau suivant devant faire l'objet d'une analyse. La loi DALO a contribué à mettre sur la scène publique la question des sans-domiciles mais rendait également invisible des catégories de population telles que les mal-logés. J'ai participé à un programme sur les chômeurs de longue durée au début des années 1990. Le pouvoir politique s'affolait alors du nombre de chômeurs de longue durée qui avaient été rendus invisibles par le fonctionnement de l'ANPE. Les agents de cette dernière n'avaient ni emploi, ni formation à proposer à ces chômeurs et, en conséquence, les laissaient de côté.

J'ai pris part à un programme du Fonds jeune sur l'évaluation du dispositif de lutte contre le décrochage scolaire. Nous avons constaté que notre objet constituait une catégorie hétérogène et difficile à définir. Paradoxalement, certains décrocheurs réussissaient mieux leur Bac pro que leurs camarades ayant suivi le cursus jusqu'au bout, notamment grâce aux épreuves pratiques. A l'inverse, les décrocheurs échouaient beaucoup plus dans la suite de leurs études en raison d'un manque de fondement analytique.

### De la salle

Différentes interventions font écho à la question du ciblage des politiques publiques et, a fortiori, à comment étendre davantage la protection sociale et les dispositifs de droit commun. Le ciblage des politiques publiques soulève des problématiques relatives à la stigmatisation ou pas de certaines populations et de résistance face à l'impôt. La protection sociale française s'est construite durant les Trente Glorieuses. Actuellement, dans un contexte économique radicalement différent, elle n'est plus aussi efficace.

### De la salle

A l'écoute des échanges de cette deuxième séquence, je constate l'importance d'insister sur le fait que l'invisibilité et la visibilité ne sont pas que de pures constructions sociales ou politiques. La démarche d'objectivation, qui consiste à faire des statistiques et à créer des catégories, ne suffit souvent pas à rendre visible des populations. Elle contribue parfois même à les rendre invisibles. Une fois les personnes identifiées, l'aide

adéquate leur est fournie et elles peuvent retourner à l'invisibilité. Il convient ainsi de distinguer la démarche d'étude statistique des réalités de celle qui pourrait conférer de la visibilité ou de l'invisibilité. Cette deuxième démarche ne relève pas d'une simple construction. Visibilité et invisibilité préexistent à toute construction : dès lors que des hommes vivent ensemble, ils sont soit visibles, soit invisibles. Sur cette réalité sociale immédiate interviennent les structures, institutions et constructions, qui créent des possibilités d'invisibilité ou de visibilité. Ce processus est toutefois second par rapport à la réalité de l'existence sensible humaine, préalable à toutes les constructions.

Nous posons donc maintenant le problème de la visibilité et de l'invisibilité au-delà de toute objectivation. Cette question est sous-jacente à celle de la distinction entre prendre en charge et prendre en compte. La prise en charge est un processus d'identification mais ne contribue pas à rendre visible. Pour être visible, la personne identifiée doit accéder à la présence en entrant en rapport avec nous et en ayant des relations. Les moyens d'action des politiques publiques sont d'ordre objectif. A ce titre, ils doivent pousser l'étude, la statistique et le processus d'objectivation le plus loin possible sans toutefois craindre d'identifier les populations, ce qui présente un risque de stigmatisation. Malgré toutes les catégories que nous construisons, les personnes conservent un pouvoir sur leur visibilité ou leur invisibilité. Ce pouvoir n'est pas nécessairement l'apanage de l'Etat et des politiques publiques. Les personnes les plus démunies ont un pouvoir et le mettent en œuvre en décidant de ne pas avoir recours à l'Etat et en ayant éventuellement recours à des associations locales.

L'espace public n'est pas une pure construction politique. Plus largement, l'espace public s'inscrit au sein d'un espace social, qui est le lieu de la visibilité ou de l'invisibilité par les autres.

### **Jérôme VIGNON**

Merci pour ce propos. Michel Legros, cette intervention nous renvoie à la première séquence ainsi qu'à l'idée selon laquelle une représentation de l'espace social doit préexister à toute définition de la visibilité et de l'invisibilité. Ce propos relativise l'idée que l'invisibilité n'est que le fruit d'une construction politique.

### **Michel LEGROS**

Ce propos mérite d'être pris en compte. Nous devons maintenant passer à la troisième séquence.

## Séquence 3 : L'invisibilité sociale et la pauvreté

---

### I) Présentation du thème

#### **Michel LEGROS**

Cette séquence est fondamentale dans la mesure où elle pose la question : quels sujets importants n'avons-nous pas abordé ? En d'autres termes, qu'avons-nous laissé de côté ? Nous abordons à présent le rapport entre invisibilité sociale et pauvreté. Nous tirons des différents travaux et comptes-rendus des séances précédentes des enseignements compliqués. Le rapport étroit qui est établi entre invisibilité et pauvreté n'est pas si direct qu'il apparaît. Le véritable rapport s'établit plutôt entre l'exclusion et l'invisibilité et recouvre les concepts de refus et d'impossibilité de voir autrui. L'invisibilité se présente à la fois comme un produit et une cause de l'exclusion. L'ONPES a toujours rencontré des difficultés lorsqu'il s'est penché sur les questions d'exclusion. En effet, si l'exclusion est prise en charge, elle n'est pas prise en compte, la rendant ainsi difficile à traiter.

Les différents travaux établissent un lien fort entre invisibilité et souffrance. Ce lien apparaît au cours d'un jeu de miroirs compliqué : l'invisible n'est pas vu par les autres puis commence à se voir soi-même au travers de l'absence de regard des autres. Ainsi, l'invisibilité nous renvoie à notre situation d'invisible, ce qui est source de souffrances. En outre, dans la mesure où l'autre ne voit pas l'invisible mais doit le désigner, il lui applique une image identitaire, comme par exemple celle de SDF, d'immigré, ou de voleur. Cette image masque la personne réelle et génère de la souffrance. L'invisibilité fait de l'autre un objet, puis le désigne en tant qu'objet, puis génère de la souffrance.

Les différents intervenants ont expliqué que le passage par la pauvreté n'était pas direct. Ce passage est d'abord lié à l'exclusion et à la souffrance. A ce titre, nous pouvons nous rapprocher des études sur la pauvreté ressentie et établir qu'être pauvre, c'est être dépourvu de l'attention des autres. Ainsi, si pauvreté et invisibilité ne se recouvrent pas, les recouvrements sont fréquents. L'absence de visibilité se présente comme une des sources possibles de la pauvreté. Nous avons insisté sur le fait que, comme l'invisibilité, la pauvreté n'était pas une caractéristique globalisante et qu'elle devait être replacée dans des trajectoires de vie.

Nous nous posons donc maintenant la question du recouvrement possible entre pauvreté et invisibilité. Nous pourrions ensuite revenir sur le lien entre l'intervention sociale et la pratique « d'aller vers » que nous avons soulevé plus tôt. Enfin, nous évoquerons les mécanismes d'invisibilisation et la participation des personnes, également soulevés plus tôt. Je vous invite à soulever les pistes d'investigations que nous avons omis d'aborder et qui méritent d'être creusées.

### II) Commentaire

#### **Nadia TAÏBI**

La philosophe Simone Weil fait usage de la notion de modifiabilité de l'homme pour la première fois en 1934. Pour rendre compte de la situation du monde ouvrier, elle se confronte pendant un an à l'usine. Elle découvre que dans certaines circonstances, il est extrêmement difficile de préserver sa capacité de penser et de se préserver soi-même. Selon Weil, la notion de modifiabilité permet de montrer que les structures dans lesquelles nous sommes amenés à vivre agissent sur l'individu de manière très profonde. Confronté à une nécessaire adaptation, l'individu ne s'adapte pas de manière superficielle mais en profondeur, dans son identité même d'homme. Simone Weil indique que la

déshumanisation n'est pas que l'apanage des camps de concentration mais également des usines.

Simone Weil, s'opposant de la sorte à Marx, distingue les notions d'exploitation sociale et d'oppression sociale. Pour elle, le phénomène dépasse le simple stade économique et touche à l'humiliation de l'individu. Si vous êtes pauvre comme Saint François d'Assise, tout va bien. La pauvreté impacte la dignité de l'homme en modifiant son image. Pour se saisir lui-même, l'être humain se saisit de l'image de lui-même que lui renvoie la société, même si cette image est négative. Weil estime donc que la question de l'assistanat et de la solidarité doit se poser, même si elle ne se pose pas dans les mêmes termes qu'aujourd'hui. Weil participe aux grands écrits du Conseil national de la Résistance qui donneront naissance à la Sécurité sociale. Elle veut mettre fin à l'idée que l'individu doit réclamer ses droits et souhaite institutionnaliser la solidarité. Un individu humilié et retranché en lui-même ne risque en effet pas de revendiquer subitement ses droits. L'institution n'a pour sa part pas de honte et dispose donc de la force symbolique d'affirmer ses obligations envers les individus.

La sociologue Danielle Linhart a publié l'ouvrage *Perte d'Emploi, Perte de Soi* dans lequel elle montre que le chômage, une question de pauvreté économique, produit un effacement du sujet vis-à-vis de lui-même et dans le monde dans lequel il se tient. Au cours d'entretiens, Linhart note qu'un tel effacement est encore plus dur à vivre pour les individus que la contrainte économique. L'individu n'a d'ailleurs pas d'incidence sur cette dimension. Il convient donc de comprendre que la pauvreté se présente comme une possibilité de vie et qu'elle ne s'accompagne pas nécessairement d'une perte de dignité.

La notion de honte, sur laquelle plusieurs d'entre vous êtes revenus, est centrale à nos débats. Le regard que nous portons sur nous-mêmes est extrêmement fragile car il dépend fortement de celui que l'autre porte sur nous.

### III) Echanges

#### **Jérôme VIGNON**

Il est difficile de prendre la parole après vous. A travers l'évocation de Simone Weil, vous faites le lien avec l'intervention qui a clos le débat précédent en faisant de la visibilité une caractéristique de la relation accomplie entre deux personnes. Souhaitez-vous réagir à la question de Michel LEGROS : avons-nous trop peu traité voire oublié certaines pistes de travail sur le lien entre invisibilité sociale et pauvreté ? Estimez-vous que certains des liens que nous avons évoqués doivent être plus particulièrement soulignés ?

#### **Anthony MARQUE**

Il convient de permettre aux personnes en situation de précarité de rester dignes sans pour autant faire de leur situation une situation acceptable au regard de la société. Les personnes en situation de précarité sont frappées par une situation qui n'est pas immuable et qui s'inscrit dans un parcours de vie. Elles sont donc semblables aux autres membres de la société, ce que nous devons proclamer haut et fort. Nous ne voulons toutefois pas faire de la situation de précarité une situation acceptable car elle est absolument inacceptable.

Comme je l'expliquais lors de notre première séance, la question de l'image est fondamentale. Les politiques sociales d'aujourd'hui rendent une catégorie de population, qu'il s'agisse des jeunes, des pauvres, ou des retraités, sur-visible. Il convient de s'assurer que cette sur-visibilité ne soit pas mal-perçue car elle pourrait conduire à une stigmatisation. Personne ne souhaite se retrouver au-devant de la scène et affirmer haut et fort : « je suis en situation de précarité. » Il est essentiel d'éviter une telle stigmatisation dans la mesure où tout le monde, au cours de son parcours de vie, peut rencontrer une situation de précarité. De nombreuses personnes font aujourd'hui appel au Secours Populaire alors qu'elles n'en auraient jamais fait ainsi il y a quelques années.



Notre réflexion doit dépasser les politiques sociales ainsi que les travailleurs sociaux. Nous avons une responsabilité en tant que citoyens et acteurs de la société de combattre les préjugés que nous entendons au quotidien. La réponse à la stigmatisation réside dans la prise en compte de l'humain. Nous avons en face de nous des humains qui se trouvent sur le même pied d'égalité que nous. Le travail autour du lien social, de la cohésion sociale et de la mixité des différents publics contribue à faire ressortir l'humain. La mixité sociale doit être encouragée, par exemple à travers le travail du Secours Populaire qui consiste à amener la culture dans les quartiers et, inversement, à faire sortir les personnes de leur quartier. Cette création de mixité contribue à enrichir la société et à déconstruire les préjugés. Nous permettons également à des personnes de partir en vacances au travers de la journée des Oubliés des vacances, qui a lieu chaque année au mois d'août. A cette occasion, des jeunes et des familles issus de quartiers, d'horizons et de cultures différents se retrouvent et échangent. De tels échanges contribuent à la déconstruction des préjugés. L'enjeu d'aujourd'hui est de réinsérer de l'humain dans la société.

### **Une intervenante**

Je retiens des initiatives qui sont apparues ces dernières années celle des épiceries solidaires. En leur sein, un échange marchand se déroule. De manière provocatrice, j'affirme que ces épiceries contribuent donc à gommer le caractère solidaire. Au cours de récents scandales, nous nous sommes rendu compte que les denrées alimentaires échangées étaient périmées. J'ai été choquée d'une telle humiliation.

### **Anthony MARQUE**

Les Libres-services de la solidarité du Secours Populaire mettent en avant deux valeurs fondamentales : la libre participation des personnes et le libre choix. Dans 80 % des cas, les personnes qui font appel à nous sollicitent une aide alimentaire. Nous les invitons donc à participer à un Libre-service au sein duquel elles choisissent les denrées dont elles veulent. Nous partons en effet du principe que les personnes en situation de précarité ont la capacité de savoir ce qu'elles veulent manger. Nous n'avons donc pas à faire de choix pour elles. En outre, les Libres-services impliquent une participation financière libre, ce qui repositionne la personne dans une démarche autre qu'une démarche d'assistantat. Nous utilisons aujourd'hui les Libres-services dans le but de créer du lien avec les personnes en essayant d'identifier la problématique qui les a conduites à une situation de précarité. Nous effectuons donc un travail sur le logement et le budget et accompagnons les personnes. Des ateliers cuisine ont été mis en place au cours desquels des personnes en situation de précarité et d'origines différentes proposent des recettes et des échanges de pratiques sur l'alimentation. Chacun dispose de compétences et nous nous chargeons de simplement révéler ces dernières.

### **Catherine GAUDIN**

Je souhaite revenir sur l'expérience de Simone Weil. Après mon accident, je suis entrée dans un établissement et ai été pour la première fois confrontée à la grande précarité, à la pauvreté et à la maladie. Je me suis donc demandée : « que faire ? » Nous sommes en effet obligés de nous adapter, sans quoi nous perdons notre dignité et risquons de nous désocialiser. Grâce à beaucoup de volonté, j'ai fait abstraction de ma personnalité et me suis rendue un petit peu plus invisible. J'étais en outre entourée de 40 hommes et d'uniquement 3 femmes. Pendant 15 jours, j'étais seule femme. A mon arrivée dans l'établissement, plâtrée, je me suis vite rendu compte que chacun avait ses habitudes qu'il convenait de ne pas bousculer. Je me suis donc assise sur une petite table que j'ai trouvée là. Deux jours plus tard, les personnes tentant de s'asseoir sur ma table se voyaient vite réprimander au son de : « ne t'assieds pas là, c'est la table de la dame ». Une complicité s'est donc établie suite à mon adaptation. Il était difficile de partager un dortoir avec trois autres personnes, dont une ouvrant sans cesse la fenêtre car elle avait chaud ou bien souhaitait m'embêter. Je n'avais qu'à me taire et à prendre une couverture. Ainsi, sans capacité d'adaptation, ce séjour aurait été extrêmement difficile à vivre. Je

comprends que les personnes se retrouvant en établissement pour de longues durées puissent en ressortir entièrement désocialisées.

#### **De la salle**

Je souhaite revenir sur les épiceries solidaires. Les grandes surfaces réduisent largement les prix des denrées qui seront bientôt périmées et atteignent des prix semblables à ceux des épiceries solidaires. Les épiceries solidaires disposent des mêmes produits, aux mêmes prix, mais périmés.

#### **Une intervenante**

Il est symboliquement violent d'offrir aux personnes en situation de précarité des produits périmés, qui correspondent à des restes. La France est la sixième puissance mondiale et dispose des moyens structurels pour faire autrement.

#### **De la salle**

C'est pour cela que de nombreuses personnes préfèrent faire leurs courses dans les supermarchés, où elles ne subissent pas une telle humiliation.

#### **Anthony MARQUE**

Une loi de l'automne dernier facilite le don des produits arrivés à péremption pour les grandes surfaces. Le Secours Populaire fait par ailleurs l'objet d'un important contrôle et ne peut distribuer des produits périmés. Nous récupérons les produits le jour même de leur péremption et devons les distribuer ce même jour, sans quoi nous devons les jeter.

#### **De la salle**

Il y a six ans, l'ONPES a réalisé une étude sur le recueil de la parole des personnes. Une annexe que je continue aujourd'hui à relire comporte le témoignage d'une femme qui expliquait qu'elle fermait ses volets les jours de fête. Elle évoquait ensuite la difficulté à ne pouvoir faire participer ses enfants aux sorties scolaires car elle ne disposait pas des 5 à 7 euros nécessaires. De nombreux témoignages évoquaient également l'impossibilité de recevoir les autres ainsi que de faire des cadeaux. Ces différentes situations d'enfermement trouvent leur origine dans la pauvreté mais se traduisent progressivement en exclusion et en invisibilité. Nous pourrions étudier ensemble cette annexe.

#### **De la salle**

J'insiste sur la responsabilité collective. Les travailleurs sociaux sont dans un rapport direct avec les personnes mais doivent répondre à des normes légales. Ces dernières sont parfois si compliquées qu'elles sont difficiles à appliquer et peuvent occasionnellement renforcer l'invisibilité des personnes. Les actions sociales sont souvent conditionnelles et, au travers de normes, excluent des personnes de leur rayon d'action. Nous devons mener une réflexion non normative afin de retrouver la finalité des politiques sociales. Je suis à ce titre entièrement d'accord avec les propos d'Anthony Marque. Grâce à des organismes comme l'ONPES, la réflexion que nous devons mener pourra être permanente.

#### **Jean-Pierre BULTEZ**

Le plan de lutte contre la pauvreté contient des mesures qui vont dans le sens de l'intervention sociale et de l'adaptation des pratiques professionnelles. Par exemple, le programme Monalisa cherche à réunir des acteurs sur les territoires en direction des publics âgés et isolés. Il représente une nouvelle forme de travail social car il propose aux acteurs réunis pour l'occasion de décider ensemble quel acteur social rencontrera quelles personnes en difficulté.

Les politiques publiques comportent de plus en plus fréquemment des instances destinées à recueillir l'avis des citoyens. Ces instances sont par exemple les comités

consultatifs régionaux des personnes accompagnées dans le domaine de l'hébergement et les instances regroupant les familles et les patients dans les politiques de santé. Cette trame de fond s'est peu à peu mise en place et a pour but de connaître l'opinion des personnes au sujet des prestations reçues et, éventuellement, à faire d'elles les co-construc-trices d'une politique. L'ONPES pourrait étudier certains de ces exemples afin de savoir si les publics invisibles font véritablement partie ou pas des dispositifs de l'ONPES. Je constate notamment que les instances auxquelles je participe incluent des représentants qui, s'ils sont qualifiés et pertinents, ne peuvent se substituer au discours des personnes invisibles elles-mêmes. Un nouvel équilibre devra être trouvé entre la médiation intermédiaire et les bénéficiaires des dispositifs. Le dernier document de politique de la ville indique par exemple que nous ne pouvons aujourd'hui concevoir une politique de la ville ou des quartiers sans réunir les citoyens du quartier. Ainsi, quels citoyens devons-nous réunir ? Un travail de réflexion sur ce sujet est nécessaire dans la mesure où certains citoyens sont plus ou moins visibles que d'autres.

Les questions d'invisibilité rejoignent les problématiques de l'exclusion. Je suis frappé par le lien qui a été relevé entre la situation des personnes invisibles et leur santé mentale. L'invisibilité est à la fois cause et conséquence d'une pathologie construite lors des trajectoires de vie des personnes. La question de la santé mentale a été soulevée dans le cas de certains publics particuliers mais ne semble pas au cœur de nos réflexions actuelles. Nous pourrions notamment mesurer les conséquences de l'invisibilité sur la santé.

#### **De la salle**

Nous sommes partis du constat selon lequel l'invisibilité existait sous différentes formes, dont les formes politico-administrative, médiatique et sociale. Pourtant, au cours de nos débats, nous ne nous sommes penchés que sur une forme d'invisibilité et, en conséquence, avons pu manquer certains impacts différenciés des différentes formes d'invisibilité. Par exemple, l'invisibilité politico-administrative présente-t-elle autant de risques que l'invisibilité médiatique ?

#### **Anthony MARQUE**

Je suis en faveur de la participation des personnes en situation de précarité aux différentes instances. Au-delà de l'indispensable recueil de la parole de ces personnes, nous devons nous pencher sur leur participation par l'action. Le Secours Populaire cherche à donner la possibilité aux personnes d'agir, par exemple en devenant bénévoles ou en participant à une activité de quartier. La participation par l'action permet aux personnes de passer du statut d'assisté au statut d'acteur.

La différence entre activité et emploi est capitale. Les personnes qui ne peuvent obtenir d'emploi peuvent devenir actrices de leur quartier et de la société au travers du volontariat. Cette activité contribue à modifier la perception que la société a d'eux et, en conséquence, la reconnaissance que la société leur porte.

#### **De la salle**

Le propos de Monsieur Bultez sur les pathologies mentales m'évoque les travaux de Debout sur les chômeurs, qui mettent en relation la perte d'emploi et la naissance de pathologies physiques et psychiques.

#### **De la salle**

Au titre de ce séminaire, l'ONPES a été saisi d'une contribution de la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement, qui pilote le programme Un chez soi d'abord.

## De la salle

Nous pourrions également nous pencher sur la question de la dignité des personnes pauvres et du refus d'une partie de la société de porter un regard sur ces dernières. Les questions de dépendance aux autres et d'hyper-valorisation du travail, portées par le discours politique, contribuent à diminuer la dignité des personnes pauvres.

## Jérôme VIGNON

Nous ne perdrons pas de vue cet angle d'attaque. J'interromps maintenant nos échanges. Je remercie particulièrement Michel Legros, dont les introductions ont montré l'engagement dans l'intelligence du concept d'invisibilité. Je remercie également Nadia Taïbi, qui a relevé notre débat grâce à une culture philosophique pertinente. Cette cinquième séance était à l'image des précédentes séances en engageant fortement la parole et la subjectivité des personnes qui y ont participé.

Je suis extrêmement heureux de nos interactions et interrelations, qui ont soulevé l'idée selon laquelle l'invisibilité se jouait dans une relation entre des personnes. Nos débats ont relevé les trois composantes majeures du futur rapport de l'ONPES. Nous avons premièrement bien répété que nous devons donner un fondement à l'invisibilité afin de la penser en tant que concept.

Deuxièmement, la construction de l'invisibilité nécessite une autocritique de la part du travail social, des politiques sociales et même de l'observation sociale. Au travers d'un historique de nos professions, nous avons découvert que le découplage de la grande exclusion et de l'invisibilité permettait de faire apparaître un pan complet de travaux nouveaux pour l'ONPES. L'observation ne doit plus porter sur des caractéristiques individuelles mais plutôt sur les relations des personnes au groupe ou à la société. En outre, les politiques sociales ne doivent plus seulement prendre en charge mais également prendre en compte.

Enfin, c'est bien l'humain qui est en jeu. A ce titre, la société toute entière est concernée par notre problématique et doit donc devenir actrice de la reconnaissance des personnes invisibles.

Ce séminaire prend fin. Vous pourrez réagir aux différents comptes rendus qui en seront produits. Le rapport de l'ONPES de la fin 2015 recouvrira à la fois les différents séminaires et les étapes structurantes décrites par Michel Legros. Je vous remercie de votre assiduité.